

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 22

Séance du 30 novembre 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjointes au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Pascal HELDE donne pouvoir à Daniel BROCKER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK
Yann VILARDELL donne pouvoir à Éric BRUNSTEIN

Absents :

9. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

9.2. ACQUISITION SAFER

DELIBERATION D30112023/08

La SAFER, domiciliée au 2 rue de Rome BP 80036 Schiltigheim, 67013 Strasbourg cedex, a adressé un courrier le 18 octobre 2023 concernant la vente des parcelles de nature bois n°249, 250 et 251 en section 29 d'une surface totale de 35,33 ares.

Le tarif est de 35 € l'are ainsi que 350 € de frais administratifs, soit un total de 1586,55 €.

La Commune propose l'acquisition de ces 3 parcelles d'une superficie de 35,33 ares pour un montant total de 1586,55 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir les parcelles 249, 250 et 251 en section 29, de nature bois, d'une surface de 35,33 ares, appartenant à la SAFER, au prix de 1586,55€.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition.

PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de la Commune.

PRECISE que les crédits sont inscrits au BP2024, C/2117.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 05 décembre 2023

Luc ADONETH
Le Maire,



Daniel BROCKER
Le secrétaire de séance,